



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 4 septembre 2024

Projet de loi

modifiant la loi 12195 ouvrant un crédit d'investissement sous la forme d'une subvention d'investissement de 16 014 960 francs à la société Swissgrid SA et octroyant une autorisation de prêt du patrimoine financier de 16 014 960 francs à la société Meyrlis SA, en vue de financer l'enfouissement de la ligne électrique à très haute tension dans le cadre du projet d'Axe stratégique réseau développé sur le front sud de l'aéroport (*Durée du crédit d'investissement*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi 12195 ouvrant un crédit d'investissement sous la forme d'une subvention d'investissement de 16 014 960 francs à la société Swissgrid SA et octroyant une autorisation de prêt du patrimoine financier de 16 014 960 francs à la société Meyrlis SA, en vue de financer l'enfouissement de la ligne électrique à très haute tension dans le cadre du projet d'Axe stratégique réseau développé sur le front sud de l'aéroport, du 23 mars 2018, est modifiée comme suit :

Art. 6 (nouvelle teneur)

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2030.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le versement d'une subvention d'investissement de 16 014 960 francs, prévu par la loi 12195 adoptée par le Grand Conseil le 23 mars 2018, vise à assurer le financement des travaux d'enfouissement de la ligne électrique aérienne à très haute tension (THT) le long de la façade sud de l'Aéroport international de Genève (AIG).

Ce projet d'enfouissement (intitulé « Axe stratégique réseau », ou ASR) a été initié en 2017, dans le but de mutualiser les coûts et les travaux en tirant parti de l'opportunité présentée par 2 chantiers majeurs : le projet GeniLac, mené par les Services industriels de Genève (SIG), et la nouvelle jonction autoroutière du Grand-Saconnex (projet JAG), conduite par l'Office fédéral des routes (OFROU).

Le tronçon de la ligne électrique à très haute tension (220 kV) situé au sud de l'AIG, le long de l'autoroute entre Foretaille et Verbois, est hautement stratégique, tant pour l'alimentation électrique de toute la région genevoise que pour les capacités d'interconnexion entre la France et la Suisse. Actuellement posée en surface sur des pylônes, cette ligne THT constitue un frein important au développement urbain, en raison des fortes contraintes imposées par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant, du 23 décembre 1999 (ORNI; RS 814.710).

L'enfouissement de ce segment, dans le cadre des travaux conjoints menés par les SIG (projet GeniLac) et l'OFROU (projet JAG), permettra de libérer ce périmètre des contraintes actuelles imposées par la ligne THT, avec la suppression des pylônes existants. Il facilitera la mise en œuvre des projets de développement urbain dans les secteurs de La Susette, situés au Grand-Saconnex, ainsi que le développement de l'AIG. De plus, ces travaux permettront de créer des surfaces d'activités dans le secteur de Cointrin (chemin du Ruisseau) et de mettre en place un axe de transports publics fort (tronçon sur Cointrin-ouest de l'axe tangentiel prévu entre Le Grand-Saconnex et Plan-les-Ouates).

Ainsi, le projet ASR revêt une importance particulière, non seulement en termes d'enjeux énergétiques et urbains, mais également pour ses implications économiques, environnementales et en matière de mobilité.

Etat de situation de la loi

De mars 2019 à fin 2022, les travaux de génie civil, sur le tronçon allant du poste de Foretaille à Palexpo, ont été réalisés en collaboration avec

l'OFROU. Cependant, le chantier concernant la partie située entre Palexpo et le puits de Renfile, réalisé en collaboration avec les SIG, a été interrompu en octobre 2022, en raison d'un problème potentiel en lien avec les conduites de GeniLac. Les lignes électriques sont majoritairement enfouies au-dessus des conduites et l'arrêt de la pose de ces dernières a empêché la poursuite du chantier.

Les travaux de génie civil ont pu reprendre début 2024 et ils devraient se terminer en décembre de cette même année. Les travaux en lien avec le génie électrique ont, quant à eux, démarré à la fin du premier trimestre 2024, avec le tirage des premiers câbles électriques. Ils se poursuivront jusqu'à la fin du premier trimestre 2025. Le démantèlement de l'ancienne ligne électrique aérienne commencera lors du deuxième trimestre 2025.

A l'issue de cette étape, il ne restera que l'installation de 2 compensateurs au poste de Foretaille, en 2029, qui permettra la clôture du projet.

Demande de modification

En raison des éléments mentionnés ci-dessus, il est demandé de repousser la disponibilité du crédit, qui devait s'éteindre à fin 2024, jusqu'en 2030. Ce report n'altère en rien la réalisation du projet ASR, ni les objectifs de la loi. De même, l'impact de la loi sur le budget de l'Etat demeure inchangé, car le crédit initial reste le même, seule sa durée étant prolongée.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.